

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°148.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 3 décembre à 19h00. 10 conseillers étaient présents. Mme Perek et M. Roche avaient donné pouvoir. Mmes Pilleux et Robin, M. Guedikian étaient absents. Les comptes rendus des 20 et 27 août sont approuvés à l'unanimité.

1-Tarifs Communaux 2019 : tu trouveras en annexe (page 4) le tableau des différents tarifs sans changement par rapport à l'an dernier. Accord à l'unanimité.

2-Tarifs Cantine Ecole : compte tenu de la hausse appliquée par le prestataire, le Maire propose de répercuter cette augmentation à compter du 01/01/2019 soit un prix journalier par enfant qui s'échelonne de 2,87€ à 4,44€ en fonction du quotient familial. Accord à l'unanimité. La garderie périscolaire est maintenue à 0,50€ la demi-heure.

3-Ouvertures dominicales 2018 et 2019 : l'enseigne Aldi Marché Sarl a sollicité la possibilité, conformément à la loi, de pouvoir ouvrir exceptionnellement les dimanches 23 et 30 décembre 2018, et les dimanches 22 et 29 décembre 2019. A l'unanimité le Conseil donne un avis favorable sur ce projet d'ouverture pour 2018 et 2019.

4-Privatisation des barrages français : le Gouvernement a relancé le dossier relatif à l'ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques. Cette procédure pourrait s'étaler de 2018 à 2021 et à terme aboutir à une privatisation du service public de l'énergie. Albinus, tu as en mémoire ce qui s'est passé avec les autoroutes ? Des rentrées d'argent immédiates pour l'Etat qui en avait (et en a) bien besoin puis un entretien défaillant et des tarifs qui explosent par la suite. S'agissant des barrages il en va de la sécurité des populations sans compter sur une évolution importante des tarifs. A l'unanimité le Conseil a réaffirmé son attachement au service public, insisté sur la prise en compte de la sécurité et demandé à l'Etat que les dispositions soient prises pour que les concessions ne soient pas mises en concurrence.

5-Communauté de Communes Cœur de Savoie - Désignation d'un membre à la commission assainissement : suite à la prise en charge de la compétence assainissement par Cœur de Savoie au 01/01/2018 il y a lieu de désigner un membre par Commune pour siéger à la commission ad hoc. A l'unanimité le Conseil nomme M. JL Gavillet.

6-Communauté de Communes Cœur de Savoie - Rapport de la CLECT : comme prévu dans ses statuts Cœur de Savoie et ses Communes membres ont créé une Commission d'Évaluation des Charges Transférées entre les Communes et l'EPCI. La Commune d'Arbin est représentée par le Maire M. Appratti. Réunie le 11/09/2018, cette commission a examiné les modalités de transferts de charges au titre des 5 compétences suivantes :

- Zones d'activité économiques (ZAE)
- Accueil périscolaire du mercredi
- MSAP (Maison de Services Au Public)
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Au terme de cette séance les membres ont adopté à l'unanimité le rapport sur l'évaluation des charges concernant les ZAE et l'accueil périscolaire et à l'unanimité moins une abstention le rapport des charges concernant MSAP et GEMAPI. Le Conseil approuve à l'unanimité les transferts des charges définis dans le rapport.

7-Communauté de Communes Cœur de Savoie - Modification des statuts : la loi 2018 du 03/08/2018 dite « loi Ferrand » modifie le périmètre de la compétence assainissement qui devient assainissement des eaux usées. Les eaux pluviales urbaines deviennent ainsi une compétence facultative. La modification des statuts a pour but de rendre la compétence eaux pluviales urbaines aux communes. Adopté par le conseil communautaire du 20/09/2018 la modification doit être validée par chaque conseil municipal. Approuvé à l'unanimité.

8-Communauté de Communes Cœur de Savoie - Montants des attributions de compensation 2018 : le conseil communautaire a décidé de dissocier les montants des charges transférées du montant des attributions de compensation. De ce fait il a été décidé avec l'accord du Comité des Maires de ne pas retenir d'attribution de compensation au titre des transferts de compétence GEMAPI et eaux pluviales urbaines. Le montant de l'attribution pour la Commune d'Arbin est ainsi fixé à **219 953€** contre **218 253€** en 2017. Approuvé à l'unanimité.

9-Demande subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes et au Département de la Savoie - remplacement des portes, fenêtres et isolation de l'ancienne Mairie : le Maire explique qu'il y a lieu de procéder au changement des portes et fenêtres de la salle du Conseil et des mariages se trouvant dans l'ancienne Mairie afin d'en améliorer l'isolation et l'accessibilité. A cette occasion il propose de réduire la hauteur sous plafond par pose d'un faux plafond et changement de l'éclairage par pose de leds. Suite à consultations et mises en concurrence la facture s'élève à **46 010€ HT** pour portes et fenêtres et **5 940€** pour le faux plafond et leds soit un total de **51 950€ HT**. Le Conseil à l'unanimité demande à la Région Auvergne Rhône Alpes et au Département de la Savoie une subvention d'un montant le plus élevé possible et sollicite une dérogation pour commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions qui pourraient être accordées.

Albinus ce projet, bien que vertueux, pose des questions :

- Cette rénovation très partielle engage un budget important alors que la Commune a été dans l'obligation de vendre les quelques terrains encore disponibles pour équilibrer, a posteriori, le chantier de la nouvelle Mairie.
- Changer portes et fenêtres ne résoudra que très partiellement le problème d'isolation de ce vieux bâtiment. Quid des murs porteurs extérieurs et des cloisons du couloir central ? Idem pour l'ancienne salle des aînés ?
- Quelle utilisation est faite de cette salle ? Un mariage par an voire deux qui en général ont lieu à la belle saison... Les réunions du Conseil : 1 par trimestre soit au maximum 2 par an en période froide. Il vaut mieux ne pas parler de retour sur investissement ! Que va-t-on gagner ? L'a-t-on seulement chiffré ?

Malheureusement ce bâtiment n'offre guère de possibilités sans engager des sommes très importantes mais pour en faire quoi ? N'aurait-il pas fallu se poser la question de son avenir avant la rénovation/construction de la nouvelle Mairie ?

10- Demande subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes et au Département de la Savoie

Création d'un préau à l'école : le Maire explique que suite à un important travail de la commission bâtiment un projet de construction d'un préau à l'école a été établi. Après consultations et mises en concurrence le coût de la construction pour une surface de 72m² s'élève à **27 100€ HT**.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de demander à la Région Auvergne Rhône Alpes et au Département de la Savoie une subvention la plus élevée possible et sollicite une dérogation pour commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions qui pourraient être accordées.

Albinus, voilà un sujet qui revient régulièrement d'actualité depuis plus de 15 ans ! Et pourtant s'il y avait une priorité dans les investissements c'était bien celle-ci pour le confort des enfants.

11-Budget Eau : Transfert des résultats assainissement 2017-Reste à réaliser 2017-Reste à recouvrer-Budget supplémentaire Eau 2018

il s'agit de régularisations comptables faisant suite au transfert de la compétence assainissement à Cœur de Savoie. En effet la Commune est dans l'obligation d'intégrer dans son budget principal une part des résultats de l'activité assainissement et ne peut les laisser intégralement dans ce budget consacré, désormais, exclusivement à l'eau. Le Maire indique que la quote-part assainissement représente 20% du coût total communal. Cela revient à virer **52 067€** au compte « Résultat de fonctionnement de la Commune » et **16 955€** à l'article « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ». D'autre part suite à des observations du Trésor Public il y a lieu d'intégrer les restes à réaliser 2017. L'ensemble donne lieu à l'établissement d'un budget supplémentaire 2018 qui s'équilibre à **52 067€** en fonctionnement et **69 022€** en investissement. Accord à l'unanimité.

12-Budget Communal : Transfert des résultats assainissement 2017-Reversement à Cœur de Savoie d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017-Reste à réaliser 2017-Budget supplémentaire 2018

il s'agit d'intégrer dans le budget principal les modifications évoquées ci-dessus qui font suite au transfert de la compétence assainissement, et à intégrer les restes à réaliser 2017 et écriture de provisions. En outre, le Maire propose de verser **5 000€** à Cœur de Savoie sur le résultat de fonctionnement de l'assainissement. Somme qui correspond aux frais de curage du réseau engagés chaque année par la Commune. Albinus, j'avoue ne pas comprendre ce versement et l'absence d'explications claires n'a rien arrangé. Compte-tenu de ce qui précède il y a lieu d'établir un budget supplémentaire communal 2018 qui s'équilibre à **72 709€** en fonctionnement et à **26 067€** en investissement. Accord à l'unanimité sur le versement à Cœur de Savoie et sur le budget supplémentaire.

13-Budget Commune - Budget eau : ouvertures de crédits d'investissements 2019 : comme chaque année dans l'attente du vote du budget 2019 il y a lieu, pour faire face à des dépenses d'investissement à régler, de voter une ouverture de crédit qui ne peut dépasser 25% des investissements budgétés l'année précédente. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord :

-Budget Général Commune : **90 000€** (25% de **375 215€**) répartis pour **15 000€** en Réseau de voirie et **75 000€** en Immobilisations en cours.

-Budget Eau : **60 000€** (25% de **252 384€** arrondi à **60 000€**) répartis pour **35 000€** en Réseaux adduction d'eau et **25 000€** en Immobilisations en cours.

14-Questions diverses : La soirée des vœux du Maire est annoncée pour le 18/01/2019

La séance est levée à 19h50. Albinus, en cette période de fêtes, je te souhaite, ainsi qu'à tous nos lectrices et lecteurs mes meilleurs vœux pour 2018. A bientôt.

Décembre 2018.

Ton ami Nicolas.

Annexe lettre N°148

Location de salles :

	Habitants Commune	Extérieurs
Cauton	1 000€	1 000€
Cauton percolateur (associations Arbin)	100€	sans objet
Cauton sono (associations Arbin)	100€	sans objet
Salle des fêtes (1 jour)	200€	450€
Salle des fêtes (2 j)	300€	650€
Salle Mérande (1 jour)	70€	220€
Salle Mérande (2 j)	100€	320€
Location vaisselle	30€	30€
Nettoyage salle	30€/h	30€/h
Associations Arbin	Gratuit	

Cimetière :

Columbarium (case)	1 830€
Petit caveau	3 050€
Grand caveau	3 400€
Concession (petite)	non évoqué
Concession (grande)	non évoqué

Location de jardins :

15€ la parcelle